Image not found or type unknown

Heures équivalence / temps effectif

Par **silissa**, le **14/09/2012** à **13:06**

Bonjour à tous,

Je travaille dans le médico social sous la CC66, nous travaillons de nuit et de jour. La nuit nous sommes en chambre de veille, nous faisons 22h/9h réparti de la sorte:
- 22h/23h = 1h temps effectif
- 22h30/7h = 3h travail effectif + 20mn pause rémunérée
- 7h/9h = 2h temps effectif

Donc bien sur, à la fin du mois nous comptabilisons entre 160 et 200 heures / mois, sauf que vu leur calcul nous ne remplissons pas le temps plein, et donc se cumule des heures tous les mois que nous leur "devons", une sorte de crédit temps.

Nous avons de plus des périodes d'astreinte pendant les coupures, ou le week end avant de prendre notre poste, donc sur du temps censé être de repos (astreinte téléphonique.)

Lorsque nous intervenons (que ce soit pendant l'astreinte ou la nuit) les heures sont déduites du temps que nous leur "devons". En gros nous sommes sans cesse à la disponibilité de l'employeur, et n'avons aucunes heures supplémentaires, à cause de ces heures d'équivalence qui ne sont pas comptées comme du travail effectif.

Est-ce que ce système est légal ?

Merci à tous.

Par **P.M.**, le **14/09/2012** à **13:25**

Bonjour,
De toute façon si vous êtes à temps plein, l'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour cet horaire et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés